

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/714 du 23/7/82
/MPS.DGTFP.DFP/2202/8
Portant intégration et nomination de
Madame NDELI née KAULI MAMOUNA Victorin
dans les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Sociaux (Santé
Publique).-

-----oo0oo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS
DB
DCP
R
/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général
des Fonctionnaires ;
/u l'arrêté n° 2087/BP du 21/6/1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
/u le décret n° 65/44 du 12/2/1965 abrogeant et rempla-
çant le décret n° 63/576 du 22/11/1963 fixant le statut des cadres
de la catégorie A1 des Services de Santé ;
/u le décret n° 62/130/FP du 9/5/1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;
/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret
n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérêts
des Membres du Gouvernement ;
/u la lettre n° 120/1EN-DGEOC-DCB du 14/1/1982 du
Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier
de candidature constitué par l'intéressée ;

DECRETE :

.../...

ylb

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 65/44 du 27/7/1965 susvisé, Madame HLELI née KAULI MAMOUNA, Victorine, née le 29 Mars 1954 à Fourastier, titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie, obtenu à l'Université de Nantes France (France) est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I-des Services Sociaux (Santé Publique) et nommée au grade de Pharmacie de 4° échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 23/7/1965

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUROU BOUMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMI.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDEOU.-

REPERCUSSIONS :

- JORFC 1
- DGPP/DFP 3
- DFP/DCP 1
- DB 3
- DCF 1
- MSAS 1
- DOSSIERS 3
- SGCM/DC 2/-